



**N° 97/17
DÉCEMBRE 2023**

 <http://tincebray.fr>

 mairie@tincebray.fr

EDITO

Tincebrayennes, tincebrayens,

Ce dernier édito de l'année est l'occasion de mettre en avant et de remercier l'engagement des équipes municipales, des services techniques, des commerçants et des bénévoles qui décorent et mettent en lumière nos espaces de vie.

La fin de l'année va ainsi se trouver balisée par nos traditionnels rendez-vous :

- Tout d'abord le Téléthon, bien rôdé et pour lequel vous êtes invités à participer. Hommage sera rendu à cette occasion à Alain Chanat qui a sans faille porté cet événement pendant de nombreuses années,

- Ensuite, le Marché de Noël qui vous accueillera à l'Ekklesia et qui vous fera entrer dans la magie onirique si particulière à cette période. Au même moment, nos dynamiques commerçants vous proposeront de nombreuses et sympathiques animations sur la place Saint Rémi,

- Les animations de fin d'année en période de vacances scolaires : la patinoire vous attend sur le parking de la médiathèque et la piste de luge et de ski vous accueille dans la cour de l'école André Breton.

- Aux moments que vous jugerez opportuns, promenez-vous en ville pour admirer les décorations mises en place sous la cohue, la crèche qui fait son retour dans la chapelle Saint Rémi, la décoration des vitrines des commerces...

L'itinérance au cours de cette année des chantiers d'installation de la fibre optique s'est écoulée sur une assez longue période et ne vous a certainement pas échappé. De même, l'effacement des réseaux sur certaines rues a contribué à embellir notre ville.

Au cours de cette période, de nombreux dossiers ont abouti pour réhabiliter ou reconfigurer quelques-uns de nos anciens commerces (46 et 80 Grande rue, Lion d'Or). Les travaux débiteront dès le début de l'an prochain et seront organisés de façon à réduire autant que possible la gêne qui pourrait être occasionnée.

Pour terminer, avec un regard plus large, les situations difficiles engendrées par les hostilités que l'on connaît à l'est de l'Europe et au proche Orient ne doivent pas nous laisser indifférents. Souhaitons que cette période puisse amener à davantage d'humanité.

Au moment où nous mettons en page cet édito, nous apprenons le décès accidentel de notre ami et collègue Jean Louis RENAULT, Maire délégué de Saint Jean des Bois, Maire Adjoint de la commune nouvelle de Tincebray Bocage et Vice-Président de la communauté de communes. Cette triste nouvelle nous amène, plus que jamais, à réfléchir et nous dire que nous devons profiter des bons moments que nous offre la vie.

Au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel, je vous souhaite, à toutes et à tous, de passer de belles fêtes de fin d'année.

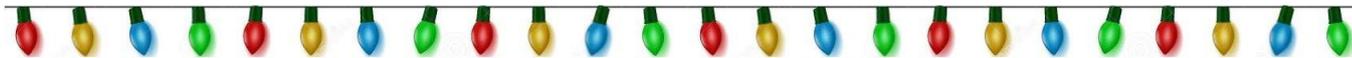
Bien cordialement,

*Josette PORQUET
Maire de Tincebray Bocage*

HORAIRES D'OUVERTURE :

 <p>MAIRIE (tél. 02 33 66 60 13) Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Sur rendez-vous en dehors de ces horaires</p>	<p>DECHETTERIE Horaires à l'année (tél. 06 21 90 04 62)</p>  <p>Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15 (Entrée dernier véhicule ¼ h avant fermeture) Fermée le Jeudi</p>
 <p>PÔLE CULTUREL (tél. 02 33 96 19 49) Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 18h30 Mercredi, samedi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30</p>	 <p>EKKLESIA (tél. 02 33 66 64 52) Mardi, jeudi : de 13h30 à 18h30 Samedi : de 10h30 à 12h30 Mercredi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 Vendredi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30</p>





VIE MUNICIPALE

Opération de Revitalisation du Territoire :

La commune de Tinchebray Bocage a été labellisée au titre du programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales " Petites Villes de Demain ".

Cette convention est évolutive et pluriannuelle et prend fin en 2026. Elle peut être modifiée par voie d'avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme.

Ce plan d'actions repose sur 4 orientations stratégiques :

1) Une offre de logements modernes et attractifs → Proposer une offre de logements adaptés aux besoins de la population, en poursuivant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance et en préservant l'identité architecturale du centre-ville ancien.

Un exemple d'action correspondant à cette première orientation stratégique est la mise en place du dispositif " **Denormandie** " à l'attention des investisseurs privés : il leur permet de bénéficier d'avantages fiscaux lorsqu'ils investissent sur des logements à réhabiliter dans le périmètre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)

Ce dispositif devait se terminer le 31 décembre 2023. Grâce à un amendement négocié dans le cadre du budget 2024, il se trouve prolongé d'1 an.

POUR QUI ?

Le Denormandie dans l'ancien est un dispositif fiscal voté dans la loi de finances 2019. Il s'adresse aux bailleurs qui :

- 1 **achètent dans les communes éligibles au dispositif**
- 2 **souhaitent mettre leur bien en location longue durée (6, 9 ou 12 ans)**

LES AVANTAGES Les bailleurs bénéficient d'une réduction d'impôt calculée sur la totalité de l'opération.

Pour une location de	Taux de réduction
6 ans	- 12 %
9 ans	- 18 %
12 ans	- 21 %

Exemple : pour l'achat d'un bien de 150 000 euros avec 50 000 euros de travaux, l'aide est de 42 000 euros pour une location de 12 ans, soit 3 500 euros de déduction par an. Le dispositif s'adresse aussi bien au particulier qui fait rénover qu'à celui qui achète à un promoteur qui a fait rénover le bâtiment.

Pour en savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/reduction-impot-denormandie#>

2) Des commerces et des services de proximité adaptés aux besoins de la population → Soutenir l'offre en commerces et services de proximité afin de préserver la vitalité du bourg et de disposer d'une offre au plus près des habitants, en limitant l'implantation de commerces hors périmètre ORT et venant en concurrence à ceux du centre-ville.

3) Un aménagement urbain fonctionnel, durable et esthétique → Améliorer le cadre de vie par la requalification et l'embellissement des bâtiments et des espaces publics, en favorisant les mobilités douces et en valorisant les places et les espaces, dans une démarche de développement durable.

4) Une offre culturelle et touristique de premier rang → Renforcer l'attractivité culturelle et touristique.

2) Éclairage public de la voirie et des bâtiments :

Dans la continuité du programme engagé, l'objectif est de remplacer à Tinchebray 29 anciens luminaires par autant de luminaires de technologie LED plus économiques à l'usage.

Une consultation a été lancée pour le passage en LED des éclairages des bâtiments publics sur l'ensemble des communes déléguées (483 points lumineux).



L'entreprise Jannelec mieux disante, a été retenue.

La collectivité a demandé et a obtenu une subvention au titre " Fonds Verts " à hauteur de 10 000 €, contribuant ainsi à faciliter la continuité de ce programme en 2024.

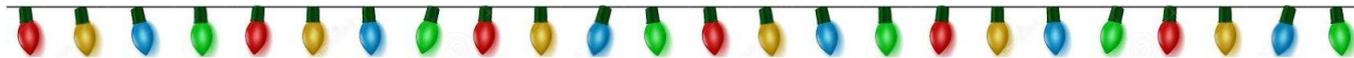
3) Consultation sur l'assistance aux contrats d'électricité :



Un contrat sur le prix de l'électricité avait été signé pour l'ensemble des points de livraison. Ce contrat arrive à échéance au 1er mai 2024.

Ainsi pour négocier au mieux ce contrat d'électricité, la collectivité a consulté 9 entreprises pour une prestation de services et d'assistance à la mise en place d'un nouveau marché de fourniture d'électricité. L'offre de la société Keenergy a été retenue. Sa prestation démarre en début 2024 pour un résultat attendu avant le 1^{er} mai.

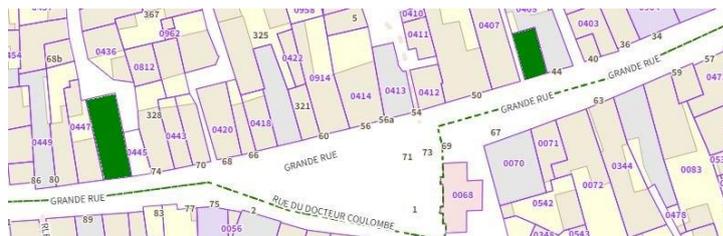




4) Résultat marché cellules commerciales :

Une consultation a été lancée pour les travaux de rénovation de deux cellules commerciales (46 et 80 grande rue).

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 2 critères : le prix (40 %) et la qualité technique (60 %).



La commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le cabinet d'architecte SICA Normandie et propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot	Corps d'état	Entreprise	80 Grande rue commerce	80 Grande rue logement	46 Grande Rue
1	Désamiantage - démolition - plomb	TTH Environnement	31 150.00 €		10 750.00 €
2	Démolition - maçonnerie	Corbin	125 379.77 €	42 678.92 €	80 530.65 €
3	Charpente - couverture	Thierry Patry		59 154.22 €	29 098.75 €
4	Menuiserie extérieure & intérieure	Menuiserie Louise	21 507.61 €	15 160.08 €	31 570.87 €
5	Cloisons sèches - faux plafonds	Gobé Delarue	14 804.14 €	6 761.25 €	17 267.26 €
6	Plomberie	Jannelec	6 357.40 €	1 912.07 €	7 069.97 €
7	Electricité - chauffage - VMC	Jannelec	14 699.97 €	1 916.54 €	14 383.49 €
8	Carrelage - faïence	Schmitt	10 592.49 €	1 577.01 €	5 999.06 €
9	Peinture - sols souples	Dubourg déco	4 311.39 €	3 056.42 €	8 983.10 €
		TOTAL HT	228 802.77 €	132 216.51 €	205 653.16 €
	Option : volets roulants logement			5 234.22 €	
	Option : rideaux métalliques commerces		3 688.72 €		3 241.46 €

Ce qui constitue un marché de 369 942.22 € HT pour la cellule commerciale et le logement à l'étage du " 80 grande rue " et un marché de 208 894.61 € HT pour le " 46 grande rue " (cellule commerciale sans logement et surface de commerce de plus petite taille).

Soit pour les 2 cellules et le logement, un total de 578 836.83 € HT.

À noter que peu nombreuses sont les entreprises à répondre aux appels d'offres, il n'est pas rare de n'avoir qu'une entreprise pour un lot.

Une réunion publique à l'attention des riverains a eu lieu dans le but de présenter le déroulement des travaux, lesquels seront organisés de façon à causer le moins de gêne possible.

À ce jour la collectivité a obtenu 199 500 € de subvention. La commune de Tinchebray souhaite obtenir une aide financière supplémentaire et procède à une demande en ce sens au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 30 % du montant total de l'opération.

5) Travaux micro crèche - subvention CAF :

La commune de Tinchebray souhaite rénover et transformer un bâtiment de l'école maternelle situé 116 Grande rue afin d'y installer la micro-crèche " Récré à Neuf " actuellement située dans la Résidence des pommiers - rue des Bourreliers. Les 2 micro-crèches seront ainsi regroupées sur un même site dans des locaux accueillants et fonctionnels.

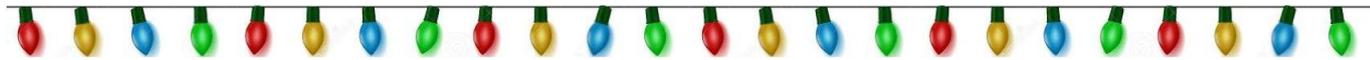


Micro Crèche



Le coût de ces travaux est estimé à 101 705.44 € HT. Afin de contribuer au financement de ces travaux, une subvention auprès de la CAF a été formulée.





6) Réserve incendie – subvention DETR :

**RÉSERVE
INCENDIE
1000 m³**

La commune de Tinchebray envisage de créer une réserve incendie en béton de 1000 m³. Son implantation est prévue sur un terrain mis à disposition par l'entreprise CEMOI. Cette création permettra la sécurisation de la Chocolaterie ainsi que tout le secteur dit " les châtaigniers ".

Une convention sera établie entre l'entreprise CEMOI et la commune de Tinchebray.

Le coût des travaux est estimé à 260 000 € HT.

La commune sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR.

7) Aménagement du Lion d'Or - subvention DSIL :



La commune de Tinchebray vient de commencer les travaux de désamiantage afin de réaménager et sécuriser le carrefour du Lion d'Or et le commerce de l'ex Maison de la Presse.

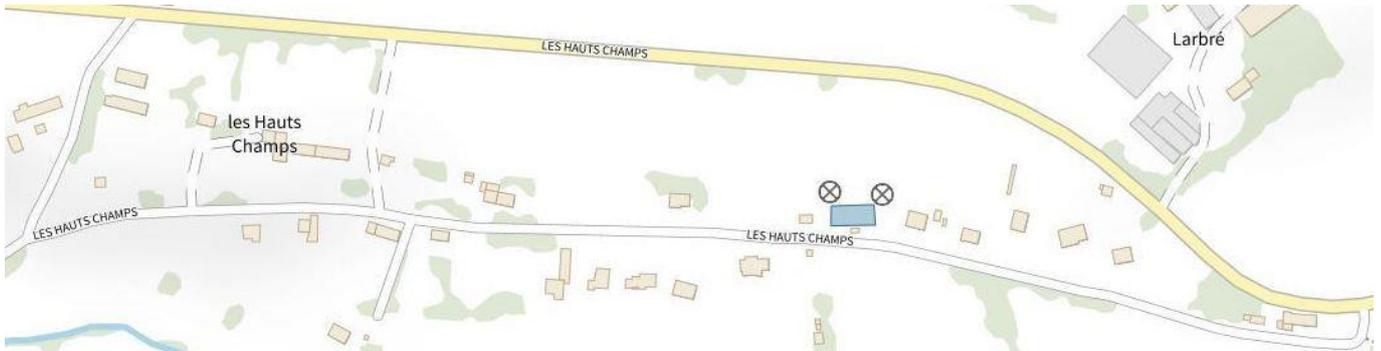
Ce dossier était inscrit dans le dossier revitalisation des centres bourgs signé avec le Conseil Départemental et dans le dossier Petites Villes de Demain.

Le coût des travaux est estimé à 1 000 000 €.

Sur ce dossier, la collectivité a obtenu de la **Dot**ation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) pour un montant de 164 635.75 € et procède aux démarches nécessaires à l'obtention de DSIL à hauteur de 300 000 €.

8) Voie douce " les hauts champs " - subvention DETR :

La commune de Tinchebray envisage d'améliorer l'accès sur le secteur " des Hauts Champs ". Ce secteur a beaucoup évolué avec la construction de nombreuses maisons d'habitation. En effet, ce hameau, peuplé de jeunes couples avec des enfants, compte plus de 20 habitations.



Afin de sécuriser ce secteur, il y a lieu de repenser la voirie ainsi que l'accès à la route départementale.

Le coût de ces travaux est estimé à 329 283.68 € HT, ce qui amène la commune à solliciter auprès de l'état une subvention au titre de la DETR.

RECENSEMENT 2024

Du 18 janvier au 17 février 2024, un recensement de la population aura lieu pour toute la commune de Tinchebray Bocage.

Le recensement est obligatoire tous les cinq ans. Il est géré par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Pour la commune déléguée de Tinchebray, le territoire est divisé en six secteurs. Ce sont donc six agents recenseurs qui assureront cette opération sur le terrain.

Vous aurez la possibilité de répondre à cette enquête soit directement par voie informatique, soit par bulletin individuel papier avec ou sans l'aide de l'agent recenseur de votre secteur.

Il est impératif que chaque habitant soit comptabilisé. L'effectif de notre population détermine, entre autres, le montant de la dotation d'état, le nombre d'élus au conseil municipal, etc...

Nous savons pouvoir compter sur vous pour que, si la situation le demande, vous réserviez un excellent accueil à l'agent recenseur en charge de votre secteur.

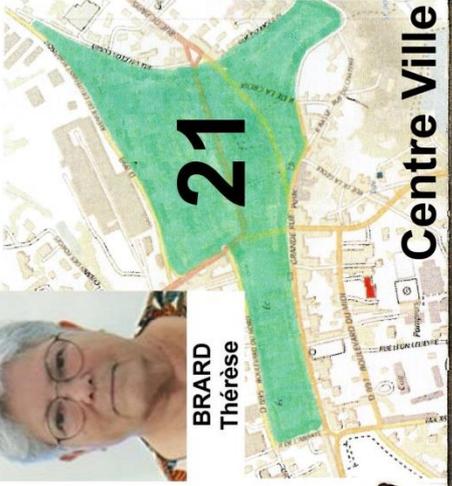




Recensement de la population 2024



BRARD
Thérèse



21

Centre Ville

22

LETEINTURIER
Pierre

23

TASTARD
Odile

26

CHRETIEN
Philippe

24

BOULLÉ
Manon

25

ROBILLIARD
Pascal

27

COMMUNE DE TINCHEBRAY - BOCAGE

21

Centre Ville

22

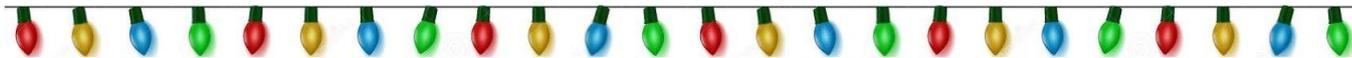
23

24

25

26

27



COMMUNIQUÉ DE L'ARS

Le monoxyde de carbone : un gaz incolore, inodore, toxique et mortel.

1^{ère} cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence, du fuel ou du gaz.

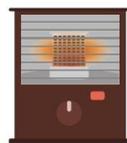
Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

Agir sur les appareils à combustion :

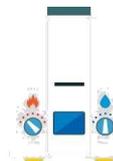
Les appareils sources d'émission de monoxyde de carbone :



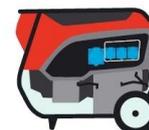
cheminée/poêle



chauffage d'appoint



chaudière



groupe électrogène

→ Avant l'hiver :

✓ Faites contrôler et entretenir les appareils à combustion destinés au chauffage et/ou à la production d'eau chaude par un professionnel qualifié.

✓ Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

→ Toute l'année :

✓ N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité.

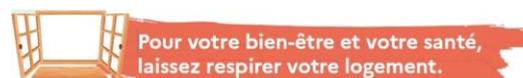
✓ Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, brasero...).

✓ Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage...) des groupes électrogènes ou tous moteurs thermiques (scooter, moto, voiture...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

Agir sur la circulation de l'air :

✓ Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle (entrée et sortie d'air) qui assurent la circulation permanente d'air neuf dans le logement.

✓ Aérez quotidiennement, régulièrement et suffisamment longtemps les pièces de vie du logement (salon, salle de séjour, chambres...) pour renouveler l'air ambiant, notamment après une occupation prolongée.



Que faire en cas d'intoxication :

LES PREMIERS SIGNES D'INTOXICATION SONT :

Nausées et/ou vomissements Maux de tête Malaise/vertiges

Si vous ressentez ces symptômes ou que vous les observez sur quelqu'un de votre entourage, appelez les secours au 112, 18 ou 15 et par SMS au 114 pour les personnes sourdes et malentendantes

PREMIERS GESTES

Aérez immédiatement les locaux,

Évacuez rapidement les locaux,

Si possible, arrêtez les appareils à combustion,

Appelez les secours.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Ne réintégrez les locaux qu'une fois la source responsable identifiée et après le passage d'un professionnel qualifié.

On progresse...



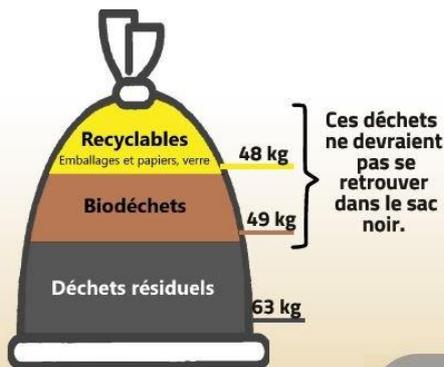
Bravo pour votre geste de tri !

56 kg : c'est ce que chaque habitant du Sirtom a trié dans les sacs et bacs jaunes en 2022.

**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT,
TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT !**

**On retrouve cependant encore des indésirables
(verre, textiles, jouets...) dans le sac jaune.**

Consultez notre guide de tri :



Contenu moyen des sacs noirs Sirtom - 2022

Ces déchets ne devraient pas se retrouver dans le sac noir.

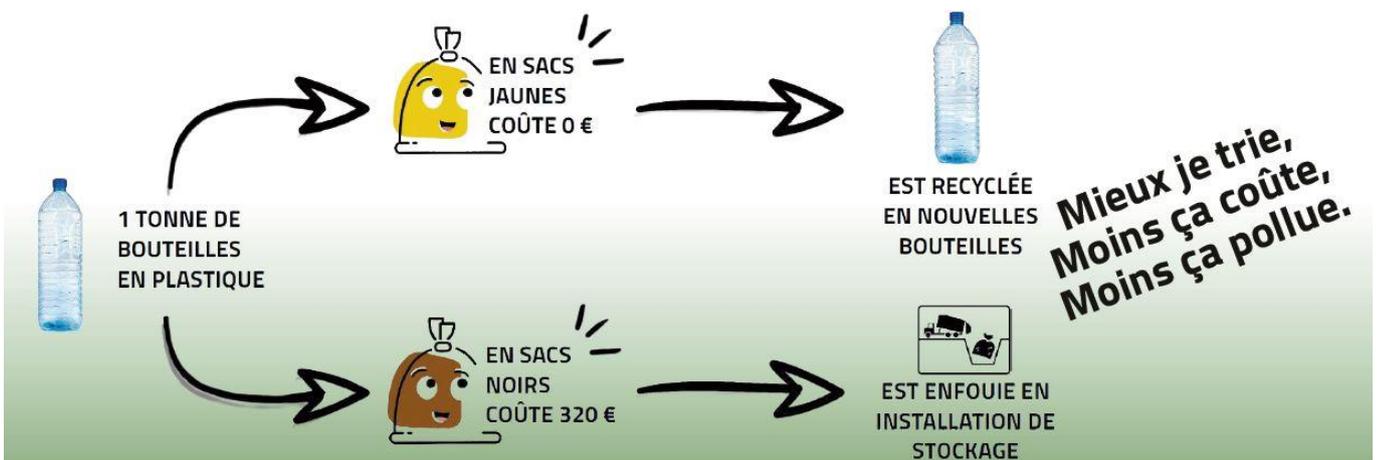
Nous sommes nombreux à avoir adopté le geste de tri mais trop de déchets valorisables se retrouvent encore dans le sac noir.

Un film plastique, un magazine, un tube de dentifrice... pensez au sac jaune.

Les épluchures, les fleurs fanées se compostent et enrichissent le sol.

Le saviez-vous ? Les sacs noirs sont incinérés ou enfouis sans tri préalable.

Bien trier c'est valoriser et limiter le coût de nos déchets



Mais on peut -et on doit- aller encore plus loin !

Le compostage devient obligatoire au 1^{er} janvier 2024

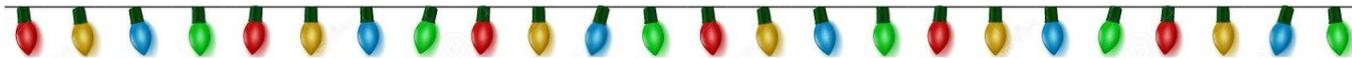
C'est quoi ?

Le compostage est le processus naturel de transformation des déchets alimentaires et de jardin en compost. Celui-ci peut être utilisé au jardin pour améliorer le sol et nourrir les plantes.

Pourquoi composter ?

Composter réduit d'1/3 le poids de ma poubelle. En compostant mes déchets de jardin, j'économise des trajets en déchèterie et je produis un terreau gratuit et naturel.





Comment je fais ça ?

Je n'ai pas de jardin

Je contacte les maitre-composteurs du SIRTOM pour que soit installée dans mon quartier une aire de compostage partagé.

Je bénéficie de leur expertise pour adopter les bons gestes.



J'ai un jardin

Le plus simple est de composter mes déchets de cuisine et de jardin à domicile :

- ✓ en tas
- ✓ dans un composteur " fait maison "
- ✓ dans un composteur acheté dans un commerce
- ✓ dans un composteur acquis à demi-tarif auprès du SIRTOM



TELETHON

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



**8 ET 9
DECEMBRE
2023**

Les bénévoles du Téléthon ont encore œuvré cette année pour proposer trois tours dans le canton :

→ Vendredi départ 18 h : rassemblement place Saint-Rémy à 17 h 30. Pauses à Frênes, Montsecret, Saint Pierre d'Entremont, Moncy, Saint Quentin les Chardonnetts. Retour au centre de secours pour partager la soupe de pot-au-feu.

→ Samedi départ 8 h : rassemblement parking du Carrefour market à 7 h 45. Pauses au Ménéil Ciboult, Saint Christophe de Chaulieu, Saint Jean des Bois, Yvrandes, Saint Cornier des Landes. Retour au centre de secours pour partager l'omelette géante.

→ Samedi départ 14 h 45 : rassemblement au centre de secours à 14 h 30. Pauses à Chanu, Larchamp, Beauchêne.

Toute la journée du samedi, vente de crêpes, vin chaud et objets Téléthon par les bénévoles.



Une nouvelle animation va également faire son apparition sur la place Saint-Rémy, organisée par les commerçants de la TyGr Team : le vélo smoothie.

" Pédalez, mixez, savourez ! 1 smoothie acheté = 1 don effectué ". En cas d'intempérie, un barnum sera installé pour que l'animation soit assurée.

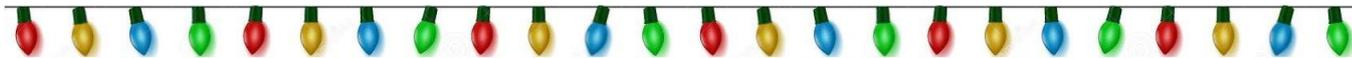
Les écoles et maisons de retraite ont prévu de s'associer au week-end de mobilisation.

Cette édition est dédiée à Alain Chanat : Pour cette 30^{ème} édition locale, le départ des manifestations sera placé sous le signe d'un hommage rendu à Alain Chanat. Un portrait de celui qui était aussi élu en 1983 puis adjoint de Tinchebray entre 1996 et 2014 sera projeté sur la chapelle Saint-Rémi.



Participations Téléthon : 5 € pour les coureurs, 1 € moins de 12 ans, 15 € repas + engagement sur le week-end, 7 € hors repas, 8 € omelette géante.





AU PÔLE NUMÉRIQUE



Noël approche, les plus jeunes sont invités à attendre cette date autour d'activités accessibles sur le site <https://www.vivenoel.com/>

Ils y trouveront coloriages, calendrier de l'aveugle, loisirs créatifs, recettes, chansons, contes...

Pascaline, conseillère numérique.



LES IDÉES ACTIVITÉS DU FABLAB DE TINCHEBRAY

- Broder du textile
- Réaliser des boucles d'oreilles
- Floquer (casquettes, sacs et vêtements)
- Personnaliser des mugs
- Réaliser des boîtes lumineuses personnalisées

Renseignements & Rendez-vous :
06.75.41.02.10 - ekkleisia.formations@gmail.com
Place du Dr Ledos - Tincbebray - 61800 Tincbebray Bocage

DU CÔTÉ DE LA MÉDI@TECH

LA MÉDIATHÈQUE DE TINCHEBRAY ET LES ACCUEILS DE LOISIRS VOUS PROPOSENT UN SPECTACLE

"LÉON, L'ENFANT NOËL"
DE LA COMPAGNIE ULTRABUTANE 12.14

MERCREDI 20 DECEMBRE 2023
A 15H00

A LA MÉDIATHÈQUE DE TINCHEBRAY

GRATUIT
À PARTIR DE 4 ANS
INSCRIPTION 02.33.96.19.49

Atelier Noël
Samedi 9 Décembre 2023
À la Médiathèque de Tincbebray
à 14h
Fabrication d'un gnome de Noël et d'un renne avec la Cricut Joy
Gratuit - Réservé aux abonnés
À partir de 6 ans - Inscription 02.33.96.19.49

Et pour commencer 2024, une merveilleuse expo :

Exposition "Mères Veilleuses"

Du Samedi 13 Janvier
au Samedi 3 Février 2024

À la Médiathèque de Tincbebray

1 Bis Boulevard du Midi
02.33.96.19.49

Exposition prêtée
par la Médiathèque Départementale de l'Orne

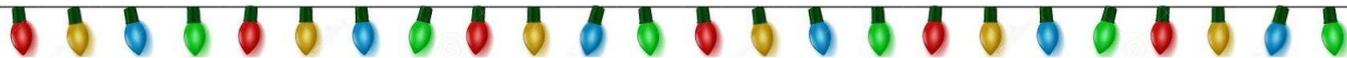


Et comme d'usage, retrouvez pour nos plus jeunes lecteurs :

La valise aux histoires gourmandes les 06 décembre, 10 janvier, 07 février et 06 mars à 15h30.

Les histoires animées les 09 décembre, 13 janvier, 10 février et 09 mars à 11h00.





MARCHÉ DE NOËL :

Produits du terroir et artisanat (chocolat, fromage, terrines, miel, jouets en bois, bougies, compositions florales...)

Buvette et petite restauration sur place proposées par les associations de parents d'élèves.

Animations

Proposées par la commune de Tinchebray

Les samedi 16 et dimanche 17 décembre de 14h à 19h. Tarif : 1€ la ½ heure.

- Patinoire sur le parking de la Médiathèque.
- Piste de Luge et de Ski dans la cour de l'école André Breton (Accès Grande Rue).

Le samedi 16 décembre de 9h à 18h.

- Balade en calèche (gratuit).

Proposées par **TYGR Team** le 16 décembre (Association des commerçants et artisans de Tinchebray)

Sur la place Saint Rémy toute la journée.

- ROUE DE LA CHANCE.
- Nouveau jeu " Le juste prix ".
- Présence du Père Noël et photos (payantes) avec les enfants.
- Stand buvette et restauration.

VACANCES SCOLAIRES :

Pendant cette période, la patinoire et la piste de ski et de luge seront ouvertes tous les jours au public de 14h à 19h avec les restrictions suivantes :

- Fermeture anticipée d'une heure les 24/12 et 31/12, soit une fermeture à 18h.
- Ouverture retardée d'une heure les 25/12 et 01/01, soit une ouverture à 15h.

D'autre part, vous êtes invités à admirer la mise en lumière de la ville et de la cohue, ainsi que la crèche placée cette année dans la Chapelle Saint Rémi.

ANIMATIONS SENIORS

GOUTER de NOEL et SPECTACLE

JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023
A partir de 14 h
Au Colys'haie

APRES-MIDI GALETTE DES ROIS ET JEUX

MARDI 9 JANVIER 2024
de 14h à 17h
à la Résidence Les Pommiers

ANIMATION AVEC RICHARD BERRY

MARDI 23 AVRIL 2024
de 14h à 17h
à la Résidence Les Pommiers

PROGRAMMATION 2024 AU COLYS'HAIE

Pour tous les concerts annoncés ci-après (à l'exclusion de IRISH LEGENDS) :

OUVERTURE DE LA BILLETTERIE LE SAMEDI 21 OCTOBRE 2023 à 10H00

À la MAIRIE DE TINCHEBRAY (Paiement uniquement par chèque)

Du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

À la MÉDI@TECH DE TINCHEBRAY (Paiement par chèque ou carte bleue)

Du lundi au samedi de 13h30 à 18h30 et mercredi & samedi de 10h30 à 12h30.

En ligne sur le site tinchebray.fr

Dans vos points de vente habituels (LECLERC, CARREFOUR, FNAC, CORA, AUCHAN).

Pour plus de renseignements, contacter directement la mairie au 02 33 66 60 13 ou s'adresser par mail à mairie@tinchebray.fr

Placements **LIBRE DEBOUT** au Tarif unique de 25,00 € pour Mentissa & Darcy

Colys'haie
MAIRIE DE TINCHEBRAY

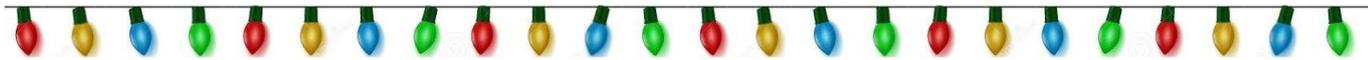
MENTISSA
▶▶▶ EN CONCERT

VENDREDI 9 FÉV. 2024
20H30
TINCHEBRAY (61 ORNE / NORMANDIE)

Colys'haie
MAIRIE DE TINCHEBRAY

DARCY & LES TAMBOURS DU BRONX
▶▶▶ EN CONCERT

VENDREDI 22 MARS 2024
20H30
TINCHEBRAY (61 ORNE / NORMANDIE)



Colys'haie
salle de spectacles

SHEILA
▶▶▶ EN CONCERT

SAMEDI 7 DÉC. 2024
16H00

TINCHEBRAY (61 ORNE / NORMANDIE)



Tarifs :

- CATÉGORIE 1 :**
VIP = 50,00 € (hors frais)
Placement assis - numéroté
- CATÉGORIE 2 :**
CARRÉ OR = 40,00 € (hors frais)
Placement assis - numéroté
- CATÉGORIE 3 :**
NORMAL = 30,00 € (hors frais)
Placement assis - libre

un spectacle au cœur de l'Irlande

Irish Legends

Musique
Chants
et Danses

Au Colys'haie
Le Mercredi 20 Mars 2024 à 20h00

MUSIQUE, CHANTS et DANSE

Irish Legends offre un spectacle de danse, de musique et de chants, chaleureux et éclatant aux couleurs de l'Irlande.

Sur les rythmes frénétiques des claquettes irlandaises appelées "TAP DANCE", danseuses et danseurs venus des meilleures académies de Dublin et de Galway proposent un voyage éblouissant au cœur de la Légende Celte.

BILLETTERIE en ligne sur le site tinchebray.fr

Contact : COBEN EVENEMENTS cobenevenements@gmail.com 06 09 38 66 17

De belles idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année...

40^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA CHANTERELLE

Une information qui va faire du bruit parce que...



La Chanterelle fête ses 40 ans avec l'orchestre



au cours d'un DESSERT-CONCERT
au Colys'Haie de TINCHEBRAY
le Samedi 16 Mars 2024

(Tarif : 18 €/personne)

Retenez bien cette date et partagez-la autour de vous !



<[:}) Joyeuses fêtes de fin d'année à tous (}:]>

